



6.6 PLAN DE SECTEURS DE BRUIT

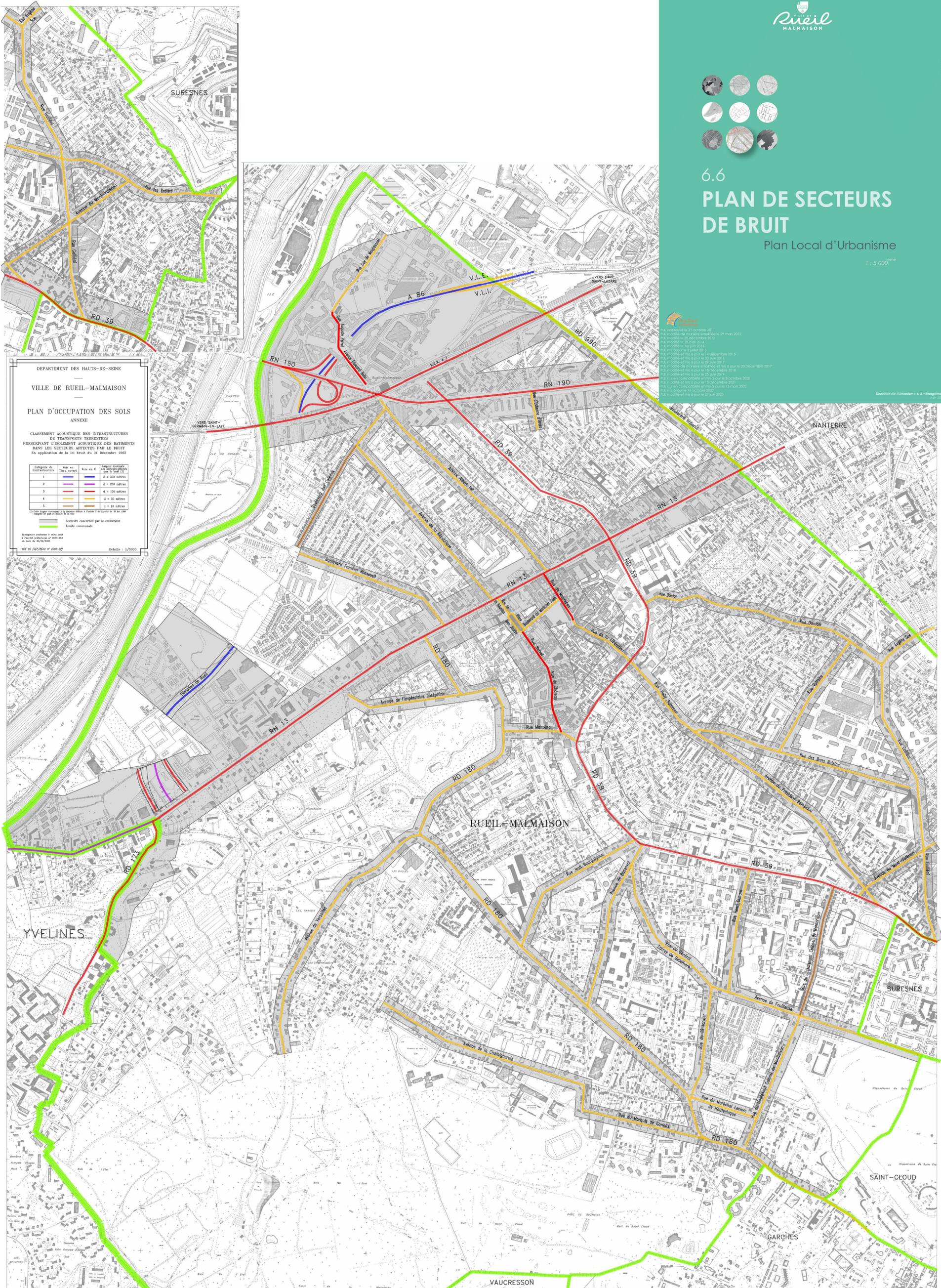
Plan Local d'Urbanisme

1 : 5 000^{ème}



PLU approuvé le 21 octobre 2011
 PLU modifié par mesure simplifiée le 29 mars 2012
 PLU modifié le 20 décembre 2012
 PLU modifié le 25 juillet 2014
 PLU modifié le 1er juin 2015
 PLU mis à jour le 2 juillet 2015
 PLU modifié et mis à jour le 14 décembre 2015
 PLU modifié et mis à jour le 20 juin 2016
 PLU modifié et mis à jour le 29 juin 2017
 PLU modifié et mis à jour le 18 décembre 2018
 PLU modifié et mis à jour le 25 juin 2019
 PLU mis en compatibilité et mis à jour le 8 octobre 2020
 PLU modifié et mis à jour le 13 décembre 2021
 PLU mis en compatibilité et mis à jour le 15 mars 2022
 PLU mis à jour le 11 octobre 2022
 PLU modifié et mis à jour le 27 juin 2023

Direction de l'Urbanisme & Aménagement - Page 103



DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE
 VILLE DE RUEIL-MALMAISON
 PLAN D'OCCUPATION DES SOLS
 ANNEXE
 CLASSEMENT ACROUSTIQUE DES INFRASTRUCTURES
 DE TRANSPORTS TERRESTRES
 PRESCRIVANT L'ISOLEMENT ACROUSTIQUE DES BATIMENTS
 DANS LES SECTEURS AFFECTES PAR LE BRUIT
 En application de la loi n° 102 du 23 décembre 1992

Catégorie de l'infrastructure	Vois en Voies vertes	Vois en U	Largeur minimale par voie (L)
1	Orange	Orange	d < 200 mètres
2	Orange	Orange	d < 100 mètres
3	Orange	Orange	d < 100 mètres
4	Orange	Orange	d < 30 mètres
5	Orange	Orange	d < 10 mètres

1) Les infrastructures de transport sont classées en 5 catégories à l'article 2 de l'annexe 2 du PLU.
 2) Les infrastructures de transport sont classées en 5 catégories à l'article 2 de l'annexe 2 du PLU.
 3) Les infrastructures de transport sont classées en 5 catégories à l'article 2 de l'annexe 2 du PLU.

Secteurs concernés par le classement
 Limite communale

Intégration de la carte au PLU
 à l'annexe 2 du PLU
 en date du 27 juin 2023

DEC 2023/PLU n° 2023-02 | Echelle : 1/5000